LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de loi concernant les sociétés coopératives.

L'article 32, dont la commission a rendu la rédaction plus claire, est adopté, ainsi que l'article.

M. Nioche réserve pour la deuxième délibération l'amendement qu'il avait déposé sur l'article 35 et qui consistait à supprimer cet article et à frapper les sociétés coopératives de tous les impôts qui existent pour les sociétés commerciales.

M. Barthe. — J'ai reçu hier, des commerçants de la ville de Digne, une dépêche dans laquelle ils se plaignent de la concurrence que leur fait la société coopérative de cette ville. Cette société est composée de 400 fonctionnaires pour une ville de 4,000 âmes.

M. Lecour de Grandmaison. — Le fait est à signaler à M. le ministre de l'intérieur. 400 fonctionnaires pour 4,000 habitants!!! (On rit).

M. Fruchier. — En ma qualité de sénateur des Basses-Alpes, je compte prendre la parole sur ce fait lors de la *deuxième délibération.*

E. F. Martin. — Je demande que toute société qui se livre à la fabrication, sauf la panification ne soit pas exemptée de la patente, et je demande que cette addition soit faite.

M. Lourties, rapporteur. — La commission repousse cet amendement qui aurait pour effet de faire intervenir des espèces trop nombreuses dans la loi.

L'amendement est repoussé par 123 voix contre 120, après pointage.

Elections validées

MM. Bayol, Le Provost de Launay et Rousseau sont admis comme sénateurs du Var, des Côtes-du-Nord et de la Creuse.

M. Thévenet dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux accidents causés par le travail.

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur le projet de loi concernant les sociétés coopératives.

Les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 35 sont adoptés.

Les autres paragraphes sont ensuite adoptés, ainsi que les derniers articles.

Le Sénat décide ensuite qu'il passera à une seconde délibération, puis il s'ajourne à jeudi 3 heures.

La séance est levée à 5 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 2 mars 1896

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet adopté par le Sénat relatif à la vente des objets abandonnés ou laissés en gage par les voyageurs, aux aubergistes, aux hôteliers.

La fraude dans le commerce des beurres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet et des propositions concernant la répression de la fraude, dans le commerce du beurre, et la fabrication de la margarine.

Le président rappelle que la Chambre, dans sa séance du 1er février, a rejeté l'article 1er de la commission.

Sur la demande de M. Fr. Finet (examen de l'article 1er) le texte du gouvernement est réservé jusqu'après le vote de l'article 2.

Une discussion s'engage sur l'article 2, au sujet de la définition du mot : Margarine.

M. René Brice dit que la définition du mot margarine, donné par le ministre de l'agriculture, est celle-là même qui a passé dans la loi. On appelle margarine tout ce qui n'est pas du beurre.

M. Henri Cochin estime qu'on se trouve en présence d'une définition tellement générale qu'elle semble une prohibition ; on devrait introduire dans l'article, un éclaircissement à l'aide d'un texte un peu moins général (Très bien à droite).

M. Viger, ministre de l'agriculture, observe que tout l'ensemble du projet repose sur la définition de la margarine commerciale. Le défaut de clarté provient des margariniers mêmes, qui ont toujours cherché à donner à leur produit un nom scientifique pour dissimuler la fraude.

Le ministre demande à la Chambre, d'adopter l'article 2, tel qu'il est conçu.

Un amendement de M. Vaillant tendant à définir les margarines diverses n'est pas adopté.

M. Bourgoin soutient longuement son amendement tendant à ce que la margarine ne puisse être additionnée de matières colorantes.

M. Goussot demande au contraire que les marchands aient le droit de colorer la margarine.

M. Basly dit que si le colorant est nuisible pour la margarine il doit l'être aussi pour le beurre ; ceux qui achètent du beurre aiment à avoir un produit coloré en jaune, de même que ceux qui achètent de la margarine aiment à avoir une margarine ayant une couleur agréable.

On a décidé que le beurre et la margarine se vendraient dans des magasins séparés; cela suffit : on ne peut empêcher que celui qui achète de la margarine, exige qu'elle ait la couleur qu'il désire. Si on admet le colorant pour le beurre il faut l'admettre pour la margarine.

M. Bourgoin répond que le colorant n'est pas nuisible et n'a que l'inconvénient de tromper sur la nature de la marchandise.

M. Jourde soutient qu'en adoptant l'amendement de M. Bourgoin, la Chambre condamnerait toute une industrie française. Il faut empêcher et punir la fraude: mais il ne faut pas aller jusqu'à supprimer la margarine.

L'amendement de M. Bourgoin est adopté. L'amendement de M. Basly, interdisant la coloration du beurre, est repoussé.

L'article 2 est adopté. L'article 3 est adopté.

M. Gruet combat l'article 3 qui aura pour conséquence de faire disparaître une industrie nationale.

Le président met aux voix le 1er paragraphe de l'article 3 ainsi conçu :

« Il est interdit à quiconque se livre à la fabrication ou à la préparation du beurre, de fabriquer et de détenir, dans ses locaux, et dans quelque lieu que ce soit, de la margarine ou de l'oléo-margarine, ou d'en laisser fabriquer et détenir par une autre personne, dans les locaux occupés par lui.»

Le paragraphe est adopté par 439 voix contre 60.

M. Georges Berry demande la suppression du paragraphe 2 ainsi conçu :

« La même interdiction est faite aux entrepositaires, commerçants et débitants de beurre ».

M. Guillemin répond que la séparation des deux commerces du beurre et de la margarine est la seule mesure efficace contre la fraude.

M. Vaillant appuie l'amendement de M. Georges Berry.

Après une intervention de M. Viger, l'article 3 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h. 25.

NOUVELLES DU JOUR

A propos de la discussion du rapport sur l'élection Wilson. — L'explication des retards

Paris, 2 mars. — La discussion du rapport de M. Fleury Ravarin, sur l'élection de M. Wilson, devait venir immédiatement après la discussion de la loi sur les beurres. Hier encore, elle figurait sur l'ordre du jour à la place que nous venons d'indiquer; aujourd'hui elle a disparu.

Ce n'est pas la première fois que la discussion de ce rapport est ainsi renvoyée aux calendes grecques. Déjà en juillet 1895, la discussion du rapport de M. Fleury Ravarin figurait en bonne place; vinrent les vacances: à la rentrée, il n'était plus question de M. Wilson.

Au mois de décembre, un député menaça de provoquer un incident ; le nom de M. Wilson reparut à l'ordre du jour, mais la fatalité — une fatalité intelligente — l'empêcha toujours d'arriver au premier rang : M. Wilson était absent ; M. Wilson était malade ; M. Wilson était en congé.

Le député en question gronda M. Fleury Ravarin, écrivit à M. Wilson, pour le prier de fixer un jour où il pourrait se trouver à la Chambre; M. Wilson fit le mort. Alors, d'office, le président fit inscrire la discussion du rapport le concernant, après la loi sur les beurres.

On crut la chose définitive ; on vient de voir qu'il n'en était rien; seulement, l'éclipse d'aujourd'hui ne serait pas, comme les précédentes, du fait de M. Wilson. Le bruit avait couru, en effet, qu'un député profiterait de la discussion de l'élection de M. Wilson, pour mettre les pieds dans certains plats.

Ce député dit que les panamistes ont tort de faire fi de M. Wilson, et il aurait insinué que M. Grévy n'était pas le seul personnage qui pût murmurer : Ah! quel malheur d'avoir un gendre!

Cette exclamation ne serait pas du goût de certains personnages haut placés, qui auraient usé de leur influence pour éloigner l'occasion qui permettrait de la prononcer.

Mais, on nous assure que le député qui, par deux fois, réclama la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Fleury Ravarin, est décidé à demander les raisons du nouvel avatar qu'il subit.

Les nominations d'évêques. — Les difficultés aplanies, sauf pour l'archevêché de Toulouse

Paris, 2 mars. — A propos des nominations des évêques, le *Figaro* de demain dit qu'il n'y a plus de difficultés que pour l'archevêché de Toulouse, et il ajoute que les autres évêques ou prêtres proposés par le gouvernement pour les sièges vacants, sont agréés. Notre confrère cite notamment :

Mgr Renou, évêque d'Amiens, pour l'archevêché de Tours ; Mgr Sueur, évêque d'Evreux, pour l'archevêché d'Avignon ; Mgr Ballin, évêque de Nice, pour l'archevêché d'Auch.

Sont également compris dans le mouvement : M. l'abbé Dizien, vicaire général de Sens; M. l'abbé Mollien, vicaire général d'Amiens; M. l'abbé Geay, chanoine titulaire de Lyon; M. l'abbé Béguinet, vicaire général de Bourges, et un vicaire général de Dijon.

Un scandale causé, par des anarchistes dans une église de Paris. — Plusieurs blessés. — Dix arrestations.

Paris, 2 mars. — L'abbé Dumont continuait, ce soir, à St-Vincent-de-Paul, la série de ses conférences du Carême. Le succès de la dernière conférence ayant irrité les libres-penseurs, ceux-ci avaient décidé de troubler la réunion de ce soir, et un appel avait été lancé à cet effet.

L'abbé Dumont avait choisi comme sujet : *La Science sans Dieu.*

Les anarchistes de Saint-Denis, au nombre d'une trentaine, accompagnés de femmes, se sont rendus à l'église, sous la direction de leurs chefs. On remarquait, parmi les meneurs, Sébastien Faure et l'anarchiste Martinet.

Le rôle que ce dernier a joué, dans certaines manifestations gouvernementales, donne à celle de ce soir une signification toute particulière.

Vers la fin de la conférence, une interruption fut lancée, mais elle resta sans écho. La conférence terminée, et le prêtre descendu de la chaire, les anarchistes entonnèrent le « Carmagnole » et la « Ravachole », avec des cris de : Vive la sociale ! et Vive l'anarchie !

Les fidèles, armés de cannes et de bâtons, s'élancèrent sur ces individus, et une très chaude bagarre s'ensuivit.

Finalement, les anarchistes furent expulsés, tandis que les organisateurs du scandale filaient à l'anglaise.

Il y a eu plusieurs blessés. La police, prévenue, opéra une dizaine d'arrestations; mais, naturellement, les personnes arrêtées étaient des fidèles venus à l'église pour prier, et elles ont été relaxées.

L'affaire des Chemins de fer du Sud. — Les *résultats des perquisitions pratiquées à Marseille.*

Marseille, 2 mars. — De nombreux documents ont été saisis, au cours de perquisitions faites par M. Bonnaud, chef de la sûreté, assisté de l'expert Fiory, au sujet de l'affaire des Chemins de fer du Sud.

Le juge d'instruction Aron, qui poursuit son enquête, entendra prochainement plusieurs personnes, dont les *noms sont encore tenus secrets.* Le syndic de la faillite de M. Félix Martin sera également entendu.

Paris, 2 mars. — D'après la *Libre Parole* de demain, M. Le Poittevin compte établir promptement les culpabilités de certains parlementaires contre lesquels il n'avait, jusqu'à présent, que des présomptions. Dès que M. Fiory sera de retour de sa mission dans le Midi, mission dont les résultats sont, paraît-il, écrasant, pour plusieurs personnages politiques, le juge d'instruction convoquera MM. Jules Roche, Yves Guyot et Rouvier.

A ce même sujet, le *Rappel* déclare que des découvertes fort piquantes ont été faites par le juge, dans la correspondance Cornélius Herz et baron de Reinach. Ces papiers, saisis jadis chez M. de Reinach, se trouvaient dans l'immense coffre de la cour d'appel, et ils n'avaient jamais été examinés.

La représentation, au théâtre de la Porte St-Martin, de «Thermidor» drame de Victorien Sardou.

Paris, 2 mars. — Ce soir a eu lieu au théâtre de la Porte Saint-Martin, la première représentation, en ce théâtre, de *Thermidor*, drame de Victorien Sardou. On se rappelle les incidents qui motivèrent l'interdiction de cette pièce au Théâtre Français, après la première représentation, le 24 janvier 1892.

La représentation de ce soir, dans un théâtre non subventionné, n'a donné lieu qu'à un incident insignifiant : au premier acte, un spectateur, M. Clemenceau, a crié : « Vive la Convention ! »

Il faut dire aussi que, si deux actes nouveaux avaient été ajoutés, et le dénouement modifié, certains passages qui avaient provoqué, en 1891, les protestations tumultueuses de M. Lissagaray et de ses amis, avaient été adoucis, au point de ne plus soulever les susceptibilités de la censure.

Le drame de M. Sardou, très bien interprété, et habilement mis en scène, a obtenu, à la Porte Saint-Martin, un très grand succès.

Troubles en Italie. — Un homme tué

Rome, 2 mars. — A Trévico, province d'Avellino, l'hôtel-de-ville a été envahi par la foule, exaspérée de la façon dont les impôts étaient répartis. Les carabiniers ont dû charger les assaillants; un homme a été tué.

La victoire des antisémites à Vienne

Vienne, 2 mars — Les élections municipales qui ont eu lieu aujourd'hui dans la seconde série ont donné absolument les mêmes résultats qu'au mois de septembre. 32 antisémites et 14 libéraux ont été élus.

Ainsi, quel que soit le résultat des élections dans le troisième collège, la majorité dans le conseil municipal est assurée aux antisémites. On ne signale aucun incident.

L'incident Le Poittevin. — Ce qui se passe au Palais

Paris, 2 mars. — Les incidents qui se sont produits récemment à la Chambre et au Sénat, relativement à la prise de possession des pouvoirs de M. le Poittevin, ont actuellement leur répercussion au Palais.

Entre autres choses, M. le Poittevin a eu à régler, dès sa désignation comme juge d'instruction, avant l'installation de M. Franqueville à Amiens, l'affaire de son prédécesseur, le juge Gouraincourt. Il a rendu en conséquence, soit des ordonnances de non-lieu, soit des ordonnances de renvoi devant la police correctionnelle.

Jusqu'à présent, les personnes qu'il a renvoyées devant la justice, ont accepté leur sort sans se plaindre. Mais les ordonnances de non-lieu, ce qui, à première vue, paraît bizarre, ont suscité une opposition de principe.

C'est la partie civile qui, se considérant lésée par le non-lieu, a fait opposition à l'ordonnance, et cette opposition est déférée à la chambre des mises en accusation.

S'appuyant sur les déclarations faites à la Chambre et au Sénat, la partie civile dénie à M. le juge d'instruction Le Poittevin, le droit de se prononcer, ses pouvoirs n'étant pas réguliers au moment où il a pris cette décision; si la nullité de l'ordonnance est obtenue, cela fera assurément quelque bruit dans le Landerneau parlementaire.

Les scandales

Paris, 2 mars. — M. Espinas, juge d'instruction, s'occupe aujourd'hui de l'affaire Souligoux ; il entend, cet après-midi, un certain nombre de témoins; puis il confrontera Arton avec Souligoux, à la Conciergerie.

Arton, depuis quelques jours, peut s'entretenir librement avec son défenseur, Me Demange.

L'instruction de l'affaire des Chemins de fer du Sud est menée avec une grande activité. M. Le Poittevin examine aujourd'hui les papiers qu'il a saisis, samedi dernier, dans les perquisitions faites aux différents domiciles de M. Silhol, 2, rue de la Station, à Suresnes, et 2, rue de Constantinople.

M. Silhol qui, depuis longtemps, s'attendait à ces perquisitions, avait pris le soin de classer ses papiers, les moins importants sans doute, qu'il a remis avec la meilleure grâce du monde à M. Bernard, commissaire aux délégations.

Les scellés ont été néamoins apposés, 2, rue de Constantinople, aux bureaux de M. Sihol.

M. Le Poittevin a entendu un diplomate étranger, sur la déposition duquel on garde, au Palais, le plus grand silence.

M. Le Poittevin entendra cette semaine de nombreux témoins, particulièrement de nombreux personnages politiques ayant été en relations d'affaires avec Cornélius Herz.

Enfin, disons que M. Fiory, qui vient d'achever, à Marseille, ses recherches sur toutes les affaires se rattachant à la concession et à la rétrocession des Chemins de fer du Sud, sera de retour à Paris demain matin.

A l'Union républicaine et à la gauche républicaine du Sénat. — Deux discours

Paris, 2 mars. — L'Union républicaine du Sénat s'est réunie avant la séance pour procéder à l'installation de son nouveau bureau.

M. Dusolier, président sortant, a donné la parole à son successeur, M. Demôle, qui, en prenant possession du fauteuil présidentiel, a prononcé le discours d'usage pour remercier ses collègues, et il rappelle les services rendus par le groupe de l'Union républicaine, qui a toujours donné l'exemple de la fermeté, de la sagesse et de la stratégie loyale.

M. Demôle rappelle en outre le rôle considérable que le groupe de l'Union républicaine a joué dans la préparation des lois scolaire et militaire, qui sont les bases fondamentales de notre démocratie et la pierre de touche du sentiment républicain.

La gauche républicaine a également procédé à l'installation de son bureau, et le nouveau président, M. Bernard Lavergne, a également prononcé un discours dans lequel, après les critiques du cabinet radical, qui tend la main au collectivisme et nous conduirais au socialisme d'Etat, sujet de scandales à l'ordre du jour, M. Bernard-Lavergne déclare qu'on doit poursuivre les coupables, mais rapidement, et sans ériger les scandales en principes de gouvernement.

L'archevêque de Lyon cardinal

On lit dans le *Journal officiel*, au récit du voyage présidentiel, cette bonne nouvelle :

« Les membres du clergé conduits par le cardinal Coullié, archevêque de Lyon. »

Cette façon délicate d'annoncer le pourpre au vénéré archevêque rappelle Louis XIV disant à Villars au retour de la victoire de Friedlingen : « Toutes mes félicitations à M. le maréchal.

Le jubilé national de 1896

Paris, 2 mars. — On communique la note officieuse suivante :

« Le conseil des ministres s'est occupé, dans une de ses dernières séances, des infractions au Concordat résultant de la promulgation avant tout enregistrement dans certains diocèses de lettres apostoliques qui ordonnent un jubilé national ainsi que de la réunion générale des évêques de France provoquée à Reims par le cardinal Langénieux à l'occasion du centenaire du baptême de Clovis.

» Le conseil doit prendre une décision à ce sujet aussitôt la reprise de ses délibérations.»

La *Vérité* fait suivre cette note, des lignes suivantes :

« Un mot seulement, aujourd'hui, pour faire ressortir l'impudence de cette note où l'on ose, en violation du Concordat, signaler comme une infraction à ce pacte solennel, l'exercice le plus légitime des libertés qu'il garantit à l'Eglise. «

Le Pape et les catholiques français

Le *Patriote*, de Bruxelles, a reçu les nouveaux renseignements que voici de son correspondant particulier de Rome :

» Le Saint-Siège continue d'étudier la grosse affaire de la *réorganisation des forces catholiques en France.* Il a approuvé les propositions qui lui ont été soumis, en vue d'une Fédération par régions des groupes religieux et nationaux, sur les types belge et allemand. Mais il reste énormément à faire. Les deux courants qui se font jour dans l'Eglise de France, réclament chacun leurs droits.

» Les uns prêchent la résistance violente; les autres désirent la réorganisation calme, silencieuse, l'enrôlement solide, nerveux, persévérant et souple de toutes les troupes. Rien que le Vatican ne sache des contestations des uns et des autres, il penche pour la seconde méthode, à laquelle il a donné pleinement l'investiture. Il travaille efficacement à réunir les oppositions, en essayant à rapprocher les tendances, en laissant à chacune sa liberté, pourvu qu'elles poursuivent le même but : l'application de la politique sociale et républicaine de la Papauté. Des conseils ont été donnés aux chefs et aux directeurs, pour qu'ils aient à s'adapter à cette ligne de conduite. »

Le retour de M. Mesureur à Paris

Paris, 2 mars. — C'est pour suivre, devant le Sénat, où elle continue aujourd'hui la discussion relative aux sociétés coopératives de production, que M. Mesureur est rentré ce matin à Paris. Il rejoindra le président de la République vendredi, à Marseille, et rentrera à Paris avec lui.

Un discours de M. Combes

Saintes, 2 mars. — M. Combes, ministre de l'instruction publique, a prononcé hier un discours dans un banquet que lui offraient, à Pons, ses électeurs.

Le ministre, après un vif éloge du président de la République, dit que jusqu'à ce jour, on n'a fait qu'une politique de cancans et non de la grande politique.

» Nous avons pris le pouvoir, ajoute-t-il, dans un moment difficile, mais nous voulons faire triompher un programme radical, nous voulons substituer des principes à de mesquines questions de personnes. Nous aurons rendu service à la démocratie si nous l'amenons à comprendre qu'il n'y a plus que deux drapeaux, le progressiste et le conservateur. »

M. Combes, après une allusion à l'interpellation motivée par sa fameuse lettre, indique les réformes qu'il se propose de faire dans l'instruction publique, notamment la suppression du baccalauréat qui sera remplacé par la constatation constante du travail des élèves.

L'agitation en Italie contre la politique africaine

Rome, 2 mars. — L'agitation contre la politique africaine prend de grandes proportions dans la haute Italie et l'Italie centrale.

Des meetings antiafricains ont été tenus hier à Venise, Brescia et Palerme. Un grand nombre d'autres devaient avoir lieu notamment à Rome, Gênes, Milan, Ancône, etc., mais ils ont été interdits.

Malgré l'interdiction préfectorale, le cercle républicain de Milan avait organisé un grand banquet auquel assistaient cinq cents personnes environ. Trois cents convives n'ont pu entrer faute de place. Un certain nombre de députés y assistaient. De nombreuses adhésions sont parvenues de plusieurs villes de la Lombardie et de la Rom gne.

Après le banquet, une manifestation s'est produite sur la place du Dôme. La police et la troupe sont intervenues. Quatorze arrestations ont été opérées.

Un grand nombre de meetings sont annoncés pour le courant de la semaine. Des députés assisteront et prendront la parole dans la plupart de ces réunions.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Lundi 2 mars 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heure soir.	9° au-dessus	759 m/m	Variable.
5 » »	8° »	759 m/m	»
9 » »	7° au-dessus	759 m/m	»
		Mardi 3 mars 1896.	
Minuit	6° au-dessus	758 m/m	Variable.
1 heure matin	6° »	758 m/m	»
2 heures »	6° »	758 m/m	»

Paris, — lundi 2 mars 1896. — (Bulletin du Bureau Central météorologique). — La dépression qui était hier vers les Shetland s'est accentuée et le baromètre a baissé de 17 mm. sur le Danemark. Les fortes pressions disparaissent. Le vent est fort de l'ouest sur la Manche, assez fort du nord-ouest en Gascogne et modéré en Provence. Des neiges et des pluies sont signalées dans le Nord, le Centre et l'Ouest du continent. En France, on a recueilli 12 mm. à Nancy, 7 à Brest, 6 à Bordeaux, Dunkerque, 4 à Besançon et 1 à Paris.

La température s'est un peu abaissée sur nos régions ; elle était ce matin de — 11° à Kouopio, — 6° à Paris, 10° à Biarritz, 12° à Malte et 13° à Alger. On notait — 1° au puy de Dôme, — 4° au mont Ventoux, — 9° au pic du Midi. — En France, le temps va rester à averses et la température va continuer à s'abaisser. A Paris, hier, couvert, pluvieux. Moyenne d'hier, 1er mars, 8°9, supérieure de 3°9 à la normale.

Depuis hier, midi, température maxima : 11°0; minimum de ce matin : 4°1. Baromètre à 7 heures du matin : 753, mm 9. A la tour Eiffel, maximum : 8°4, minimum : 3°5. — Le Caire (Ghesireh palace) hier, + 19°8. Beau temps.

LES TEXTILES DES COLONIES FRANÇAISES

(SUITE)

Notre vaste colonie de l'Indo-Chine qui s'étend du 9e au 23e degré de latitude nord conviendrait merveilleusement en beaucoup de points à la culture du coton ; on a déjà fait de nombreux essais ; des exploitations ont été créées, mais, ici, comme partout ailleurs, nous ne rencontrerons pas le concours nécessaire des grands capitaux qui, seuls, pourraient féconder les entreprises coloniales.

Le coton est cultivé dans presque toutes les provinces de l'Annam et du Tonkin, mais surtout dans les provinces du Thuan-Khanh et du Thanh-Hoa, mais il est rare que cette culture soit bien conduite; les cultivateurs n'ont pas fait jusqu'à ce jour la sélection des bonnes sortes à cultiver et les soins donnés à la récolte laissent le plus souvent à désirer.

Des expériences faites au jardin d'essai d'Hanoï prouvent que cette culture serait non seulement possible, mais encore fructueuse et qu'il suffirait sans doute de se procurer de bonnes graines pour obtenir d'excellents produits. Nous avons eu l'occasion d'étudier des cotons du Tonkin, et nous avons pu constater que la longueur des brins atteint souvent 0m045; ces cotons sont blancs, fins, soyeux et représentent bien certainement un produit très supérieur à la plupart des cotons des Indes anglaises. Le coton indigène de l'Annam s'est montré beaucoup plus court, moins blanc et moins soyeux (longueur 0m01500m025).

Le climat de l'Annam proprement dit paraît plus favorable à la culture du coton que celui du Tonkin, car dans ce dernier pays la température est plus variabie; en outre, au Tonkin surviennent souvent des pluies inopinées qui compromettraient la récolte.

Dans la province du du Thuan-Khanh la récolte du coton vient comme importance après celle du riz, et cette province, qui est située au sud de l'Annam, exporte annuellement 400,000 kilos de de coton à destination du Japon où ce produit est plus particulièrement apprécié. Le transport se fait au moyen de jonques chinoises qui viennent paendre leur chargement dans les ports de Phan-ri et de Nha-trang.

En remontant vers le nord on trouve encore des plantations, dans le Quang-nam et dans le Nghi-an. Dans cette dernière province il existe cinq marchés où se traitent les affaires de coton. C'est surtout à la fabrication des cotonnades indigènes qu'est employé le coton de cette province.

La province de Thanh-Hoa est le plus fort pays producteur. On estime en effet la récolte annuelle à 600,000 kilos de coton egrené. La plus grande partie est achetée par les Chinois de Nam-Dinh qui eux-mêmes l'expédient en Chine Haïphong.

Les cultures du Tonkin sont moins importantes que celles de l'Annam. Elles se rencontrent surtout dans les provinces de Ninhbinh, Ha-Nam, Haï-Duong, Lang-Son et Bao-Bang. En 1893, il a été exporté par le port de Haïphong, 462,000 kilos de coton égrené, provenant du Tonkin et représentant une valeur de 436,000 francs.

Mais le coton du Tonkin est encore apprécié des indigènes de Yun-nam et il trouvera toujours dans cette province un débouché facile. Dans la seule année 1894, le Tonkin a fourni au Yun-nam 4,519 piculs (1,595 piculs de plus qu'en 1893) d coton, représentant une valeur de 79,709 taels (valeur moyenne 4,50 en 1894). Ce coton a été surtout transporté sur les marchés de Yun-nan-u Kin-tsing, Tch'eng-Kan et Liu-Ngan.

Le gouvernement local s'efforce d'encourager la culture du coton et par un arrêté en date du 7 octobre 1893, il a été décidé qu'une avance de 500 piastres serait mise à la disposition du Tong-Doc de la province de Hanoï, pour être répartie à titre d'avance entre divers villages qui se livrent à la culture du coton; ces avances devront être remboursées dans un délai de dix-huit mois à courir du 1er janvier 1894.

Dans ces dernières années, une plantation de 800 hectares de coton a été créée par M. Bourgoin-Meiffre, dans la province de Sontay, sur les bords de la Rivière Noire; une autre plantation est en voie de création dans la province de Ninh-Binh.

Au Cambodge, le coton ne vient pas moins bien que dans le reste de l'Indo-Chine; il donne d'excellents résultats dans tous les terrains bas, et un industriel, M. Prairie vient d'y créer une filature. Le reste de la récolte est accaparé par les Chinois pour l'exportation à l'état brut. Pour donner une idée de l'importance de cette culture au Cambodge et de l'expansion qu'elle peut prendre, nous rappellerons que les exportations ont été les suivantes pour 1889 et 1892.

Années	Quantités exportées
1889.	30.000 picols
1892.	80.000 »

Enfin, dans la Cochinchine, on en comptait en 1894 que 640 hectares plantés en coton dont 220 dans l'arrondissement de Baria et 200 dans celui de Bentré; mais sans aucun doute on pourrait dans cette région, consacrer d'immenses territoires à cette culture.

« La culture indigène daes toutes les parties de l'Indo-Chine présente beaucoup de points défectueux. En général les labours manquent de profondeur; la terre n'étant pas assez meuble, les cotonniers ne peuvent étendre leurs racines et leurs troncs, insuffisamment creusés, sont beaucoup trop approché les uns des autres. Les Annamites ont aussi le grand tort de laisser 3 à 4 pieds par trou, de sorte que les cotonniers manquent d'air, s'étiolent et produisent des capsules petites et peu fournies.

En ne laissant qu'un seul pied à 0m50 ou 0m60 de distance, on obtiendrait comme rendement le même résultat, et le coton aurait la soie plus longue, plus brillante et plus soyeuse, les sarclage se feraient aussi avec plus de facilité. (Note adressée par le gouvernement général de l'Indo-Chine au Ministère des Colonies).

L'époque la plus favorable pour les ensemencements au Tonkin s'étend de février à avril ; la floraison se continue de fin mai à fin juillet et la récolte a lieu en juillet et août. (*A suivre.*)

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

7 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion de la Chambre de Commerce de Roubaix. — La Chambre de Commerce se réunira à la Bourse, mercredi, 4 mars courant, à 4 heures du soir ; voici l'ordre du jour :

1° Impôt général sur le revenu; 2° Révision des cahiers des charges des adjudications publiques; 3° Recouvrement des effets de commerce par les huissiers; 4° Communications diverses.

La Ligue d'Union Républicaine. — Dans sa réunion de dimanche, dont nous avons donné le compte-rendu, la Ligue d'*Union Républicaine* a procédé à l'élection d'un comité directeur. Voici quels sont les membres qui composent ce Comité :

MM. Henri Briet, Eugène Caille, François Carette, Victor Catteau, Félix Chatelleyn, Rodolphe Crepelle, Emile Debril, Henri Delefortrie, Félix Delescluse, Léon Deprés, Henri Deschamps, Paul Despature, Joseph Dervaux père, Aug. Dubois-Dubois, Arnould Dumoulin, Jules Fontaine, Docteur Largillière, Maurice Lepers, Gaston Monvoisin, Jules Noyelle, Paul Régnier-Branquart, Edouard Roussel, Achille Rousseau, Désiré Segard, Théodore Vienne, Emile Vitou.

Nomination d'un instituteur. — Par arrêté préfectoral en date du 25 février, M. Noël Pilon est nommé instituteur titulaire à l'école rue Decrème, en remplacement de M. Thomas nommé à l'école rue St-Vincent.

Le « Cercle de la Concorde » vient de proroger sa durée pour une période de dix nouvelles années. A cette occasion une nouvelle commission a été constituée. En voici les titulaires : directeur, M. l'abbé Declerck, président, M. Paul Delmasure, vice-président, M. Jean Cocheteux, trésorier, M. Adolphe Declercq, secrétaire, M. Georges Descat; commissaires, MM. Fernand Dodin, Henri Destombe, Paul Dhellemmes, Georges Deuscant, Alphonse Délety, Hector Desfontaines, Alphonse Gourdin et Maurice Houzé.

L'installation de cette nouvelle commission a eu lieu lundi soir dans une réunion où s'est manifesté d'une façon touchante l'esprit de fraternité chrétienne qui est de tradition dans le Cercle. Cent dix sociétaires environ étaient présents.

M. Alphonse Toulemonde qui vient, avec un dévouement à toute épreuve, de remplir les fonctions de président pendant l'espace de dix ans, a d'abord remercié les sociétaires de la confiance et des témoignages de sympathique attachement dont il a avait été l'objet de leur part. Il a rappelé en termes chaleureux les services rendus au Cercle par son prédécesseur, M. Deleforge, fondateur du Cercle, et par M. l'abbé Declercq, qui, depuis quatre ans, remplit avec tant de zèle les fonctions de directeur. Il a ensuite félicité M. Delemasure, qui lui succède comme président, et a recommandé aux sociétaires de reporter sur lui la confiance dont ils l'avaient honoré lui-même.

M. l'abbé Declerck, répondant à M. Toulemonde, a fait ressortir tout le bien que le Cercle devait au dévouement du président qui sortait de fonctions. Il a associé à ses éloges M. Deleforge qui avait fondé la société et qui, après l'avoir présidée avec un soin tout particulier, s'intéresse encore vivement à sa prospérité.

Il a rappelé encore les services rendus par M. Henri Bescart, l'un des fondateurs, et pendant longtemps vice-président. L'activité et le zèle qu'il a déployés pour le développement et la prospérité de l'œuvre lui méritent et lui assurent la reconnaissance des sociétaires qui lui ont justement décerné, en même temps qu'à MM. Deleforge et Toulemonde, le titre de président d'honneur.

S'adressant ensuite à M. Delmasure, M. l'abbé Declerck lui a témoigné sa satisfaction de le voir à la tête du cercle, et a exprimé l'espoir qu'il saurait continuer les généreuses traditions de ses prédécesseurs et que sous sa présidence l'œuvre prendrait un nouvel essor. Parlant enfin aux sociétaires, il leur a montré l'importance capitale du cercle et tout le bien qu'il a déjà produit et qu'il est appelé à produire encore. Il leur a recommandé le zèle pour leur société et les a engagés à recruter de nouveaux membres.

En terminant, il a proposé un vivat à l'adresse des présidents d'honneur et un second pour le nouveau président. Ces vivats ont été chantés avec enthousiasme.

M. Delmasure, en termes émus, a remercié M. l'abbé Declerck et les sociétaires qui l'ont assuré de tout son dévouement. Il a promis de se consacrer à la prospérité du cercle en s'inspirant de la conduite de ses prédécesseurs.

M. Deleforge a, de son côté, félicité le nouveau président, exprimé sa satisfaction de voir le cercle prospérer, et protesté de son attachement à cette œuvre qui lui tenait profondément au cœur.

Par une délicate attention, et en témoignage de pieuse reconnaissance, la nouvelle commission a fait placer dans la salle du Cercle un magnifique cadre contenant les portraits des trois présidents d'honneur, avec, au-dessous, une plaque en marbre portant l'inscription suivante : « Cercle de la Concorde, fondé en 1867. Présidents d'honneur : MM. A. Deleforge, A. Toulemonde, H. Bescart. »

A la cérémonie de l'installation a succédé une joyeuse fête flamande avec concert improvisé, fête à laquelle a présidé la concorde, apanage nominal et réel du Cercle.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de lundi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 320 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 700 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Le cas d'un ouvrier mouleur. — Vers la fin du mois de février, un ouvrier mouleur, Alexandre Largillier, âgé de 27 ans, et demeurant depuis deux ans, rue Vallon, 23, était embauché chez M. Cappelle, au boulevard de Belfort.

Il arrivait au travail à 6 heures ; au déjeuner, un certain nombre des ouvriers déclaraient que si Largillier restait à l'atelier, ils se mettraient en grève. Celui-ci pour ne pas créer d'ennuis à M. Cappelle, quitta le travail.

C'était la troisième fois qu'une pareille histoire lui arrivait.

Un de nos collaborateurs s'est rendu chez Largillier, qui lui a fait le récit de faits qui, s'ils sont exacts, se passent de tout commentaire :

« C'était en 1893, je faisais partie du syndicat des mouleurs qui a son siège, au *Maréchal de Coyghem*, Grande Rue; quand j'ai vu que ce syndicat s'occupait beaucoup plus de politique que des questions professionnelles et que les cotisations servaient surtout à la propagande électorale, je me suis retiré.

» De plus, j'ai accusé un secrétaire d'avoir «barbotté» dans la caisse; c'est depuis cette époque que je suis à l'index et que partout j'ai été poursuivi.

» Mais de juillet 1895, le fait qui s'est produit chez Capelle s'était déjà produit chez Martin, rue des Fondeurs, et chez Benazer, rue de Lille.

» Quand j'ai dû partir pour accomplir une période de 28 jours, au mois de septembre dernier, il y avait trois mois que je n'avais pas travaillé.

» Partout on me repoussait, sans que je susse pourquoi ; et je ne suis pas le seul : nous sommes plus de cinquante à Roubaix, mis, comme moi, à l'index et qu'on force presqu'à mourir de faim...

« Je pourrais faire autre chose que le métier de mouleur ; mais ce n'était pas la peine de m'être donné tant de mal, depuis l'âge de 12 ans, et, pour mes parents, d'avoir dépensé tant d'argent, pour que je ne puisse pas vivre de ce métier !

Vous pensez que ce n'est pas malheureux ? — et en disant cela Largillier a les yeux pleins de larmes — Heureusement que je suis garçon ; car si j'avais une famille à nourrir, je sens que j'ai des moments de révolte, et vraiment je ne sais pas ce que je ferais !

« J'ai obtenu l'assistance judiciaire pour poursuivre, devant le juge de paix, trois ouvriers de chez Martin, pour entrave à la liberté du travail ; l'affaire viendra mercredi. . »

L'arrestation à Milan de l'agent d'affaires Crombez, dit Dubus. — Le